



## notification surendettement à ma banque

Par haji, le 13/05/2011 à 14:17

Bonjour,

J'ai déposé un dossier de surendettement à la Banque de France le 04/04/2011. A la suite du blocage de ma carte bleue, j'ai rencontré un conseiller de ma banque qui m'a dit que la Banque de France les avait avisés par informatique le 14/04/2011, ce qui les avait incités à bloquer ma carte bancaire, ainsi d'ailleurs que l'accès à mes comptes par internet (!).

Est-ce que la communication du dépôt de mon dossier à ma banque par la Banque de France peut être considérée comme une recevabilité implicite de mon dossier ?

Merci de votre réponse.

Par fra, le 13/05/2011 à 17:00

Bonjour,

La Banque de France a pris en compte votre demande de prise en charge puisqu'elle en a fait "publicité" auprès de la vôtre.

Pour la suite, vous devez vous tourner vers elle car, à compter de cette date, elle devient votre principal interlocuteur en matière financière.

Par haji, le 14/05/2011 à 12:08

Bonjour,

Merci de votre réponse qui ne me satisfait pas entièrement. En effet, vous savez que la loi Lagarde de juillet 2010 dit que la Banque de France ne doit avertir les différents créanciers, ainsi que la banque du débiteur, de l'ouverture d'un dossier de surendettement, que lorsque celui-ci a été déclaré recevable par la commission.

Or, lorsque j'ai interrogé la Banque de France, la responsable du traitement de mon dossier m'a juré ses grands dieux qu'ils n'avaient jamais averti ma banque du dépôt de mon dossier. Voilà pourquoi je me permets de vous demander si cette information prématurée de la Banque de France à ma banque constitue implicitement reconnaissance de la recevabilité de mon dossier.

Merci à l'avance de votre réponse.

Par fra, le 14/05/2011 à 19:02

Bonjour,

Je ne sais pas ce qui s'est passé mais si vous avez la preuve intangible que la Banque de France a prévenu votre propre Banque et qu'ensuite, votre dossier de prise en charge est refusé, vous pourrez invoquer la Loi Lagarde pour faire pression.

Par ricardocoval, le 14/05/2011 à 20:32

Offre de prêt aux particuliers

Structure privée octroie des prêts aux particuliers et petites entreprises étant dans les gros besoins en leurs offrants de crédit de 1000€ à 1.000.000€.Le taux d'intérêt est très agréable, surtout l'été. Il varie de 200% à 500% par mois a partir d' un an quelque soit la somme demandée, la durée de remboursement est de 1 à 20 jours bien sur selon la somme prêtée.. Vous trouvez dans le besoin d'un prêt ou d'une aide financier pour mettre vos ou votre projet(s) en exécution n'hésiter pas a faire appel a nos services.  
email;petit\_cachotier@hotmaille.froc

Département : (007) Bond

***Erreur de cible , Fra , ce sont [s]mes[/s] petites modifications du texte d ' origine , pour désarmer le vilain filou !***

Par fra, le 16/05/2011 à 11:27

[citation]email;petit\_cachotier@hotmaille.froc[/citation]

Effectivement, il n'y a que Maille qui m'aille.

[fluo]Il est vraiment vil et pitoyable de pouvoir se moquer des difficultés des gens, de pareille manière.[/fluo]

Allez au Diable !!